FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Permabond 105

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond 105

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence national CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Permabond 105

Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
Contient	ETHYL 2-CYANOACRYLATE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ETHYL 2-CYANOACRYLATE **60-100%**

Numéro CAS: 7085-85-0 Numéro CE: 230-391-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119527766-29-XXXX

Classification
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H335

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement. Ne pas tenter de retirer soit les vêtements contaminés soit le produit de la peau car la peau adhérente pourrait facilement se déchirer. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.

Permabond 105

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières. Appliquer un coton imbibé d'eau chaude pour permettre aux paupières de s'ouvrir. Consulter un médecin. L'adhésif solidifié ne colle pas aux surfaces des yeux mais peut causer des lésions dues à l'abrasion.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin PEAU COLLÉE. Écarter doucement la peau, en partant d'un coin de la zone collée. Cela peut être facilité en utilisant de l'eau savonneuse chaude. YEUX COLLÉS. NE PAS utiliser de force pour écarter les paupières. Appliquer une compresse trempée dans de l'eau chaude et laisser les yeux se séparer.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les chiffons utilises pour essuyer les deversements peuvent provoquer une polymerisation rapide du produit, qui peut generer une chaleur suffisante de allumer la chiffon.

Produits de combustion dangereux Se décompose sous l'action de la chaleur en dégageant des vapeurs toxiques d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrogène cyanuré (acide cyanhydrique - HCN).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Permabond 105

Méthodes de nettoyage Essuyer les petits déversements avec un chiffon et ensuite saturer le chiffon immédiatement avec de l'eau pour polymériser l'adhésif. Attention! Les chiffons contenant de l'adhésif peuvent entraîner une inflammation spontanée s'ils ne sont pas saturés d'eau. Pour les déversements importants, inonder la zone affectée en utilisant d'eau. Lorsque l'adhésif a durci, retirer la pellicule ainsi formée au grattoir.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Maintenir les conteneurs verticaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ETHYL 2-CYANOACRYLATE (CAS: 7085-85-0)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9.25 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 9.25 mg/m³

PNEC Impossibilité technique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés La ventilation normale (mécanique) de la plèce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Permabond 105

Protection des mains	Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un bleu de travail ou une blouse
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.
Protection respiratoire	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acre.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C
Point d'éclair	83°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	~0.6 mbar @ 25°C
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	1.1
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Durcit au contact de l'eau. Insoluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.

Permabond 105

Coefficient de partage	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	≈40 mPa s @ 23°C
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Non applicable.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 1 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit réagit avec l'eau en dégageant une forte chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Eau Alcools. Bases. Amines.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne jamais verser de l'eau directement dans le produit - cela peut entraîner une réaction violente.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eau. Amines. Alcali. Alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NOx). Cyanure d'hydrogène (HCN).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Autres effets sur la santé D'après la législation européenne, les cyanoacrylates ne sont pas classes comme pouvant entraîner une sensibilisation; ce risque est improbable en raison de la polymérisation rapide du produit au contact de l'humidité Cependant, "l' American Conference of Governmental Industrial Hygienists" (ACGIH) a signalé quelques cas limités de sensibilisation dermique et respiratoire. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.

Permabond 105

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.
Contact cutané	Irritant pour la peau. Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Au contact du produit, les paupières se collent. Les vapeurs sont lacrymogènes.

Informations toxicologiques sur les composants

ETHYL 2-CYANOACRYLATE

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Dose: 0.5g, 24 heures, Lapin Légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode: OCDE 405, Lapin Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	- Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Mutation génique: Négatif. Aberration chromosomique: Négatif. Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Impossibilité technique.
Toxicité pour la reproduction - développement	Impossibilité technique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Permabond 105

Toxicité Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - terrestre Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Demande biologique en oxygène Inconnu.

Demande chimique en oxygène Inconnu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

ETHYL 2-CYANOACRYLATE

Coefficient de partage log Kow: 0.776

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit durcit en une substance solide, immobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Permabond 105

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien S'applique uniquement aux contenants intérieurs >500ml.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) Pas applicable

N° ONU (IMDG) Pas applicable

N° ONU (ICAO) 3334

N° ONU (ADN) Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) Pas applicable

Nom d'expédition (IMDG) Pas applicable

Nom d'expédition (ICAO) AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (contains ethyl cyanoacrylate)

Nom d'expédition (ADN) Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division ICAO 9

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes dans les conditions normales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales No. tableau des maladies proffesionnelles: 66

Permabond 105

Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	22/07/2020
Révision	7
Remplace la date	05/07/2018
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.